

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 12/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2023, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

**- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2024, lesquels sont les suivants :**

- Taxe Foncière Bâti : 27.84 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 34.87 %
- Taxe Habitation RS : 4.39 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 avril 2024,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE